



**Donnez une nouvelle vie à vos sites délaissés
et soyez acteur d'une économie verte**



De plus en plus de communes s'engagent pour le climat

De nombreuses communes belges et françaises mettent en place des initiatives positives en faveur d'une réduction de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de CO₂.

Certaines de ces entités s'engagent pour le climat via la Convention des Maires et adoptent de véritables Plan d'action pour y parvenir.

Par exemple, en intégrant les énergies renouvelables dans leur mix énergétique et en privilégiant l'utilisation de la biomasse pour se chauffer.





Saviez-vous qu'un appel est lancé dans votre région ?

Appel aux villes, communes, municipalités !

Un appel est actuellement lancé aux entités publiques afin qu'elles puissent valoriser les surfaces délaissées de leur territoire et faire avancer leur Plan d'action en faveur du climat.

Cet appel, lancé par l'équipe du projet transfrontalier New-C-Land, a pour objectif d'inviter les communes à renseigner leurs sites délaissés afin que ces derniers puissent accueillir des plantations qui seront ensuite valorisées et utilisées intelligemment par des acteurs de votre territoire.





Cultiver de la biomasse végétale non-alimentaire sur son site marginal

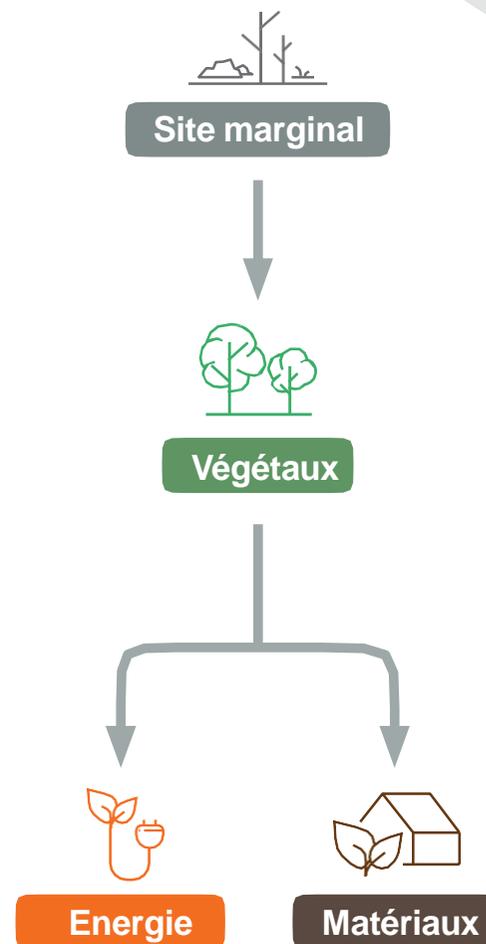
Qu'est-ce que LA BIOMASSE ?

Dans le cadre de New-C-Land, elle désigne les **cultures végétales** (saule, aulne, peuplier, miscanthus, chanvre...) pouvant être utilisées en **énergie ou matériaux**.

Qu'est-ce qu'un SITE MARGINAL ?

Il s'agit d'une **surface délaissée** qui ne peut accueillir de projet immobilier ou de culture alimentaire, mais qui peut être valorisée grâce à une production de biomasse végétale.

Une fois le site valorisé, sa marginalité devient une **opportunité économique et environnementale** pour son gestionnaire. On parle alors de site à potentiel de production de biomasse.





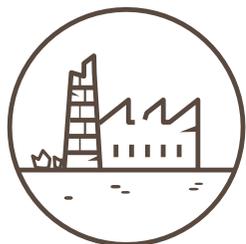
Cultiver durablement de la biomasse végétale

Une production réfléchie qui concilie biodiversité, environnement, climat.

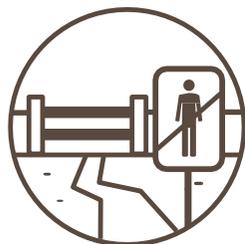
- Sélection pertinente de sites : prise en compte des zones d'intérêt biologique, urgence de traitement d'une dégradation du sol, etc.
- Choix de(s) l'espèce(s) en fonction des caractéristiques du site.
- Equipement de plantation et de récolte approprié.
- Aménagements pensés en concertation avec les acteurs impliqués (services publics et associations concerné(e)s par la protection de l'environnement) : flore plurispécifique, installations propices à la faune (ex. : nichoirs)...
- Préservation de la qualité du sol et de l'eau, en phase avec la résilience des écosystèmes.
- Stabilisation de la pollution.
- Stockage du carbone dans les sols et les végétaux.
- (Re)végétalisation de notre environnement.



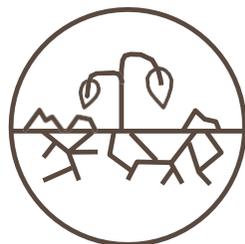
Votre site correspond-t-il à l'une de ces descriptions?



Site abandonné



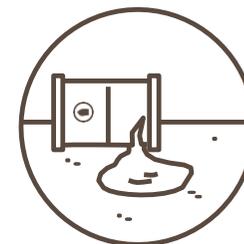
Site difficile d'accès



Zone à faible productivité



Zone inondable



Site contaminé



Site proche d'infrastructures sensibles



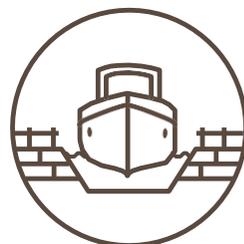
Site marginal temporaire



Zone antiérosive



Bords d'autoroute



Bords de cours d'eau



Bords de chemin de fer

Si votre site entre dans ces critères, vérifiez grâce aux outils New-C-Land s'il est apte à accueillir une plantation végétale.

En quoi la biomasse peut-elle servir mon territoire ?



Votre territoire a besoin de matières végétales pour alimenter une chaudière existante ou pour entretenir ses espaces verts ?



Votre territoire n'est pas encore actif dans l'économie biobasée mais souhaite une alternative aux énergies et produits d'origine fossile ?



Peut-être n'avez-vous jamais pensé à l'économie biobasée ? Dans ce cas, grâce au projet New-C-Land, partez à la découverte de ses avantages et opportunités.

Par **économie biobasée**, on entend l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse en énergie et matériaux.

3 types de végétaux sont considérés pour produire de la biomasse végétale :



Les végétaux ligneux
Saules, aulnes,
peupliers, robiniers



Les végétaux lignocellulosiques
Miscanthus, chanvre



Les végétaux herbacés
Brassicacea, Poacea,
Fabacea

La biomasse peut être utilisée dans de multiples secteurs



Bioénergies

Méthanisation, biocarburants, bois-énergie.



Écoconstruction

Isolants, matériaux de construction.



Gestion des espaces verts, espaces horticoles et maraîchers

Paillage pour répondre à l'interdiction de l'utilisation d'herbicides chimiques.



Bioraffinerie

Extraction de molécules d'intérêt pour la fabrication de produits chimiques dans les domaines de la pharmacologie, de la cosmétique, etc.



Textile

Chanvre, lin, etc.



Des bénéfices socio-économiques et bien évidemment écologiques !

- Votre territoire devient acteur de sa transition énergétique et écologique.
- Dans certains cas, une culture non alimentaire peut répondre aux obligations environnementales dans les zones d'approvisionnement de captage et les bandes tampon.
- Une culture contribue à la lutte contre le réchauffement climatique en captant par exemple le CO₂ au niveau de la plante et dans le sol.
- Un aménagement végétal contribue à l'amélioration du paysage et du bien-être du voisinage.
- La production de biomasse sur de tels sites évite les conflits d'usage avec le secteur agricole.
- L'utilisation de biomasse permet de générer des revenus tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des sols (pollution, réduction des zones impactées par l'érosion et les écoulements boueux).
- Un approvisionnement local en matières premières végétales des entreprises belges et françaises limite le transport et donc les coûts et les émissions de gaz à effet de serre.
- Une plantation locale sollicite des services d'entreprises régionales de la plantation à la récolte jusqu'à la transformation et l'utilisation de matières végétales.



Notre équipe peut vous aider !

L'équipe du projet New-C-Land a créé une [cartographie](#) qui recense des sites à potentiel de production de biomasse non alimentaire et des utilisateurs de biomasse (zone France-Wallonie-Flandre).

Cet outil permet :

- à un propriétaire de faire connaître son site et sa volonté de le mettre à disposition pour un projet de production de biomasse végétale.
- à l'utilisateur de rechercher des sites grâce à un outil de présélection multicritère sur une ou plusieurs localités.

sitesforbiomass.eu



Cette perspective vous intéresse ?

ETAPE 1 Demandez la carte des sites à potentiel de production de biomasse sur votre commune.

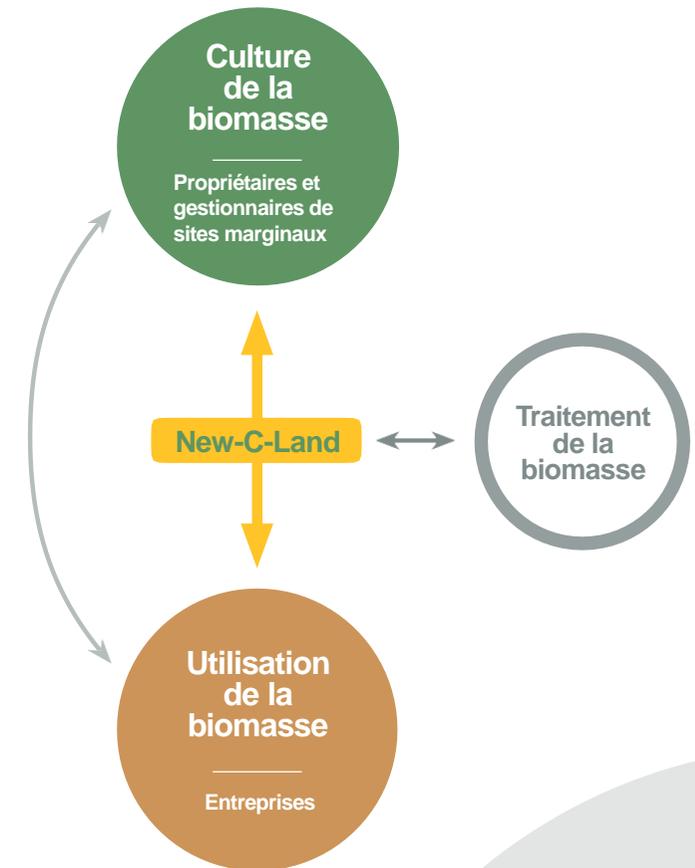
L'équipe New-C-Land a réalisé un inventaire cartographique des sites à potentiel de production par commune. Vous pourrez donc estimer le potentiel de production de biomasse sur votre territoire.

ETAPE 2 Faites connaître votre volonté de produire et d'utiliser de la biomasse sur votre territoire en référençant vos sites à potentiel de production sur notre cartographie.

Cette carte permet, par exemple, à une entreprise utilisatrice de biomasse de rechercher des sites sur une ou plusieurs localités grâce à un outil adapté.

ETAPE 3 Vous avez connaissance d'un site marginal sur votre territoire et vous voulez qu'on réfléchisse à un projet de production de biomasse végétale ?

Nous visitons votre site pour en évaluer le potentiel.

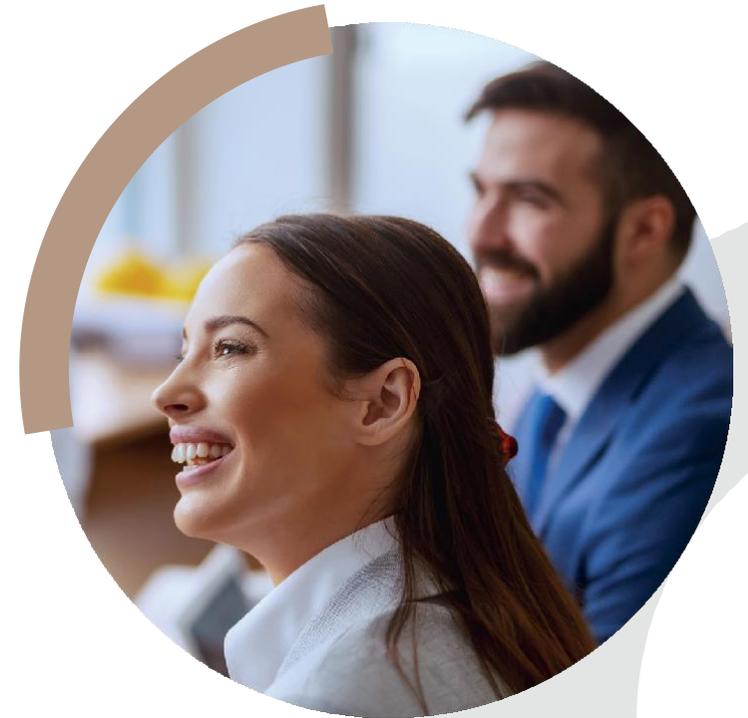


Aller plus loin !

Accueillez une séance de rencontre sur votre site !

Ces séances permettent de rencontrer des entreprises utilisatrices de biomasse, de leur proposer votre site et de formaliser un accord entre les parties prenantes.

Contactez l'équipe : info@newcland.eu



sitesforbiomass.eu

**Vous pouvez désormais
découvrir l'inventaire
cartographique en ligne !**



Contact

info@newcland.eu

LinkedIn : New-C-Land Interreg FWVL

Twitter : @NewCLand_FWVL

- Durée du projet : juillet 2018 – juin 2022
- Coût total : 1.915.532 €
- Financement FEDER : 957.766 €

www.newcland.eu



Avec le soutien
du Fonds européen de développement régional, de l'OVAM,
de la Province West-Vlaanderen et de la Wallonie

